



# FORMATION MEDIATION EQUINE



## BFE EE1

**Brevet Fédéral d'Encadrement d'Equitation Ethologique  
de niveau 1\* constitué du Savoirs 1 & 2**

*\*sous réserve d'un diplôme d'encadrant*



## Saison 2025

1

Pôle de Formation Équestre Ecurie Stella di L'Alba  
Mme KACZMARECK-BRIAND Peggy Rue La Quarrée - Quartier Les Blâches 26700 PIERRELATTE

- Tel. : 04 75 00 10 56

mail : [direction@formation-equestre.com](mailto:direction@formation-equestre.com) site : [www.pole-formation-equestre.fr](http://www.pole-formation-equestre.fr)

Siret : 523 343 127 00016

MAJ &13/12/2024 V2



## **Présentation du Programme de Formation Combinée :**

### **Médiation Équine et BFE EE1 2025**

#### **I - Objectifs de la Formation :**

La formation combinée en Médiation Équine et Brevet Fédéral d'Encadrement d'Équitation Ethologique Niveau 1 (BFE EE1) est conçue pour fournir une double qualification aux participants. Ce programme vise à :

- Former des professionnels capables d'utiliser le cheval comme médiateur thérapeutique et éducatif.
- Fournir une certification reconnue en équitation éthologique, permettant d'encadrer des activités équestres basées sur l'éthologie.

La formation en médiation équine, proposée par le Pôle de Formation Équestre à Pierrelatte, est destinée à ceux qui souhaitent intégrer l'utilisation du cheval dans une démarche thérapeutique et éducative.

Cette formation se déroulera sur une période de 23 jours, totalisant 161 heures, de septembre 2024 à juin 2025.

#### **1 - Public Visé :**

Cette formation s'adresse aux personnes ayant une expérience équestre de niveau galop 5 ou aux propriétaires de chevaux ayant une expérience significative. Elle est également ouverte aux professionnels du secteur sanitaire et social, ainsi qu'aux professionnels de l'équitation. L'admission se fait sur présentation d'une lettre de motivation, d'un dossier complet et après un entretien oral.

- Des personnes ayant une expérience équine de niveau Galop 5 ou des propriétaires de chevaux ayant une expérience significative.
- Des professionnels du secteur sanitaire et social (psychologues, éducateurs spécialisés, infirmiers, etc.).
- Des professionnels de l'équitation (moniteurs, instructeurs).

#### **2 - Prérequis :**

- Expérience équine (niveau Galop 5 minimum).
- Présentation d'une lettre de motivation et d'un CV.
- Entretien oral pour évaluer la motivation et les compétences.



## **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre cette formation

- La DRJSCS a mis en place une procédure permettant de faire une demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent suivre une formation, Animateur Enseignant, BPJEPS ou DEJEPS.
  - Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

### **Étapes de la procédure appliquée :**

- La demande d'aménagements des épreuves doit être effectuée en amont des épreuves et de l'entrée en formation.
- Un dossier téléchargeable doit être complété. Ce dossier doit être accompagné impérativement d'un avis médical d'un médecin agréé par la fédération française handisport (FFH) et la fédération française du sport adapté (FFSA), ou du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Dès le dossier complété, il appartient au candidat de sélectionner un organisme de formation.
- L'organisme de formation sélectionné doit ensuite proposer les modalités d'aménagements des épreuves au vu de l'avis médical dédié. Dans le cadre des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), cette démarche s'applique aux organismes organisateurs desdits TEP.
- L'organisme de formation transmet à la direction régionale, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour accord, la demande du candidat accompagnée de l'avis médical et des aménagements proposés.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.



## **II – Programme de Formation :**

Le programme est structuré autour de différentes activités réparties sur 10 mois. Les apprenants suivront 23 jours de cours théoriques et pratiques au sein du Pôle Équestre de Pierrelatte, à raison de deux jours par mois, en dehors des vacances scolaires de la zone A. Ces cours couvriront des sujets variés allant de l'éthologie à la communication et l'approche du soin.

En plus des cours, les apprenants participeront à 6 jours consacrés à la connaissance du cheval, incluant des aspects comme l'éthologie et le travail à pied. Ils devront également effectuer au moins 2 jours de stage, sous validation du Pôle Équestre, où ils travailleront sur un cas concret qui fera l'objet d'un mémoire.

Pour renforcer l'expérience pratique, des journées d'immersion sont prévues. Une journée se déroulera chez Claire Morin de Caval'Essence, et une autre au centre Ogotai de Calixta, spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap. La formation se clôturera par une journée de certification, au cours de laquelle les apprenants présenteront leur mémoire.

## **III - Structure de la Formation :**

### **Module Médiation Équine (161 heures)**

#### **1. Les incontournables (2 jours)**

Ce module introduit les bases essentielles pour comprendre la médiation équine, couvrant les aspects administratifs, législatifs et organisationnels nécessaires pour encadrer des séances de médiation équine.

#### **2. Relationnel et Social (3 jours)**

Ce module se concentre sur la relation d'aide, la gestion des émotions et l'approche du soin. Il explore également les aspects sociaux de la médiation équine, en particulier l'autisme et les interactions sociales.

#### **3. Psychologie et Psychiatrie (3 jours)**

Les participants apprendront à utiliser la médiation équine pour traiter des problèmes tels que le burn-out, la dépression, et les traumatismes post-traumatiques. Ce module inclut également des éléments de développement personnel et de psychiatrie.

#### **4. Handicap et Enfance (2 jours)**

Ce module aborde les techniques spécifiques pour travailler avec des personnes en situation de handicap et des enfants. Il inclut des approches adaptées pour maximiser les bénéfices thérapeutiques pour ces groupes.



## **5. Pathologies de l'Adulte (2 jours)**

Les participants apprendront à adapter la médiation équine pour les adultes souffrant de diverses pathologies, y compris le cancer et les maladies liées au vieillissement.

## **6. Ethologie (6 jours)**

Ce module approfondi en éthologie couvre la préparation et l'acquisition des savoirs 1 et 2. Les participants apprendront les bases du comportement chevalin et les techniques pour travailler efficacement avec les chevaux.

## **7. Immersions et Stages (4 jours)**

Les participants auront l'opportunité de mettre en pratique leurs compétences lors d'immersions chez des praticiens de la médiation équine et des stages validés par le Pôle Équestre. Ils travailleront sur des cas concrets qui feront l'objet d'un mémoire.

## **IV – Planning Prévisionnel :**

**Planning Prévisionnel :** La formation débutera en septembre avec des sessions sur les généralités, l'organisation, l'administratif et la législation.

Les mois suivants aborderont des thèmes tels que la communication, l'approche du soin, le post-trauma, le développement personnel, la relation d'aide, les émotions, le social et l'autisme.

En décembre, les apprenants découvriront la psychiatrie et l'équithérapie en milieu hospitalier, ainsi que des sujets comme le burn-out et les troubles dépressifs.

Le début de l'année 2025 sera consacré à l'éthologie avec une préparation aux savoirs, suivie de sessions sur les pathologies adultes et les personnes âgées.

Les mois de février et mars approfondiront l'éthologie et couvriront des sujets comme le développement et les troubles de l'enfant, ainsi que le cancer.

En avril et mai, les apprenants participeront à des immersions et des stages pratiques.

La formation se terminera en juin avec la présentation des mémoires et la remise des certifications lors d'un repas convivial.

## Planning Prévisionnel Saison 2024 -2025 :

| Mois      | Thème                                 | Durée        | Date les lundis | Lieu      | Formateurs      |
|-----------|---------------------------------------|--------------|-----------------|-----------|-----------------|
| Septembre | Généralités, organisation             | 1 jour       | 2/09            | PFE       | Candice         |
|           | Administratif, législation            | 1 jour       | 16/09           | PFE       | Candice         |
|           | Handicap (Calixta)                    | 1 jour       | 30/09           | PFE       | Calixta         |
| Octobre   | Communication / Approche du soin      | 1 jour       | 7/10            | PFE       | Candice         |
|           | Post-trauma / Développement personnel | 1 jour       | 14/10           | PFE       | Bernadette      |
| Novembre  | Relation d'aide / Émotions            | 1 jour       | 4/11            | PFE       | Candice         |
|           | Social / Autisme                      | 1 jour       | 18/11           | PFE       | Anne            |
| Décembre  | Psychiatrie / Équithérapie            | 1 jour       | 2/12            | PFE       | Alice           |
|           | Burn out - Troubles dépressifs        | 1 jour       | 16/12           | PFE       | Candice         |
| Janvier   | Ethologie: Préparation aux savoirs    | 2 jours      | 6/01, 13/01     | PFE       | Sandrine        |
|           | Pathologies adulte / Personnes âgées  | 1 jour       | 20/01           | PFE       | Candice         |
| Février   | Développement et troubles de l'enfant | 1 jour       | 3/02            | PFE       | Juliette        |
|           | Ethologie: Savoir 1                   | 2 jours      | 10/02, 17/02    | PFE       | Sandrine        |
| Mars      | Ethologie: Savoir 2                   | 2 jours      | 10/03, 24/03    | PFE       | Sandrine        |
|           | Cancers                               | 1 jour       | 17/03           | PFE       | Candice         |
| Avril/Mai | Immersion chez Claire                 | 1 jour       | 7/04            | Nimes     | Claire          |
|           | Immersion chez Calixta                | 1 jour       | 14/04           | Ogotaïa   | Calixta         |
|           | Stage individuel chez un praticien    | 2 jours min. | À convenir      | A définir | A définir       |
| Juin      | Jury mémoire                          | ½ jour       | 16/06           | PFE       | Expert          |
|           | Remise des certifications et repas    | ½ jour       | 23/06           | A définir | Sorti champêtre |
| TOTAL     |                                       | 23 Jours     |                 |           |                 |



## V – Cout de la Formation :

Nous sommes convaincus que cette formation en médiation équine vous fournira les compétences nécessaires pour utiliser les chevaux comme médiateurs thérapeutiques et éducatifs. Nous vous attendons nombreux pour cette aventure enrichissante et formatrice.

### Coût de la formation

**TOTAL : 3 490 euros**

(Soit Trois mille quatre cent quatre dix euros)

**Options et Post-Formation** : Les apprenants auront la possibilité de bénéficier d'un suivi pédagogique pour les aider dans la rédaction de leur mémoire et la publication d'articles. Après la formation, un pack d'analyse de pratique professionnelle sera proposé, en présentiel ou par visioconférence, à raison de trois sessions par an.

## VI - Inscription

### Dossier à Fournir :

- Fiche d'inscription
- Carte d'identité ou passeport.
- Licence fédérale de l'année en cours.
- Lettre de motivation et CV.
- Documents justifiant l'expérience requise.

Pour le BFE EE niveau 1 :

♦ être en possession d'un diplôme d'accompagnateur, d'animateur ou d'enseignant d'équitation (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, ou AQA, GTE, ATE, CQP, BAPAAT, BAP, Animateur Poney, Animateur Assistant d'Equitation)

### Options et Post-Formation

Les apprenants auront la possibilité de bénéficier d'un suivi pédagogique pour les aider dans la rédaction de leur mémoire et la publication d'articles. Après la formation, un pack d'analyse de pratique professionnelle sera proposé, en présentiel ou par visioconférence, à raison de trois sessions par an.

## Contact et Informations

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, veuillez contacter Candice Neuville au 06.37.36.30.45 ou visiter notre site web à [www.pole-formation-equestre.fr](http://www.pole-formation-equestre.fr)



## FICHE D'INSCRIPTION

Formation Combinée : Médiation Équine et BFE EE1 2024/2025

Veuillez remplir toutes les sections de ce formulaire et joindre les documents requis.

### Informations Personnelles :

- Nom : \_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Code Postal : \_\_\_\_\_
- Ville : \_\_\_\_\_
- Téléphone : \_\_\_\_\_
- E-mail : \_\_\_\_\_

### Informations Équestres :

- Niveau Équestre : Galop \_\_\_\_\_
- Expérience Équestre : \_\_\_\_\_
- Possédez-vous un cheval ? Oui / Non
- Si oui, depuis combien de temps ? \_\_\_\_\_
- Profession : \_\_\_\_\_

### Formation et Expérience Professionnelle :

- Profession Actuelle : \_\_\_\_\_
- Expérience dans le secteur sanitaire et social : Oui / Non
  - Si oui, précisez : \_\_\_\_\_
- Expérience dans le domaine de l'équitation : Oui / Non
  - Si oui, précisez : \_\_\_\_\_



### Motivation et Objectifs :

- Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ?

---

---

---

- Quels sont vos objectifs professionnels après cette formation ?

---

---

---

### Documents à Joindre :

- Carte d'identité ou Passeport (photocopie)
- Licence Fédérale de l'année en cours
- Lettre de Motivation
- Curriculum Vitae
- Diplôme Équestre - Justificatifs d'Expérience Équestre

### Conditions Générales :

1. **Paiement** : Le coût total de la formation en Médiation Équine est 3490 €
2. **Annulation** : Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables après le début de la formation.
3. **Engagement** : Je certifie que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et complètes. Je m'engage à respecter les conditions de la formation.

#### Date limite de dépôt du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription complet doit être transmis au plus tard **1 mois avant la date d'entrée en formation.**

Tout dossier incomplet ou transmis après cette date pourra entraîner un refus d'inscription.

### Signature :

Signature du Candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



## Conditions Générales de Vente :

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le PFE et le cocontractant pour les formations en Médiation Équine et BFE EE1. Elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des formations. À ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par le PFE.

### Article 1 : Conditions d'Inscription

#### 1.1. Fiche d'inscription :

Pour s'inscrire aux formations souhaitées, le cocontractant doit obtenir le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite au PFE. Il doit joindre l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

#### 1.2. Confirmation d'inscription :

À réception du dossier de candidature complet, le PFE adresse une confirmation d'inscription au cocontractant.

### Article 2 : Conditions Tarifaires

#### 2.1. Tarifs des formations :

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les formations professionnelles sont exonérées de TVA.

#### 2.2. Modalités de paiement :

Le prix des formations est dû au premier jour de la prestation. Le paiement sera effectué à réception de la facture. Le PFE envoie une facture au cocontractant.

## 2.3. Financement de la formation :

Les formations peuvent être prises en charge par un organisme financeur sous certaines conditions. Le cocontractant doit vérifier les modalités de prise en charge auprès de l'organisme financeur et est redevable de l'intégralité du coût des formations qui lui est facturé en l'absence de prise en charge.

### Article 3 : Délai de Rétractation

Une fois le dossier de candidature envoyé au PFE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

### Article 4 : Non Réalisation des Formations

Si la formation ne peut être réalisée dans son intégralité, l'inscription à la formation est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

#### 4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- Toute demande d'annulation reçue par le PFE plus de 7 jours ouvrés avant le début de la formation n'entraîne aucune facturation.
- Toute demande d'annulation reçue par le PFE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début de la formation entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.
- Toute demande d'annulation reçue par le PFE moins de 3 jours ouvrés avant le début de la formation entraîne une facturation de 100% du montant de la formation.

L'absence à la formation sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité de la formation.

#### 4.2. Annulation du fait du PFE :

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de la formation indépendante du cocontractant, le PFE

propose un report de la formation ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

Le PFE a la possibilité d'annuler la formation dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement de la formation si le nombre d'inscription est insuffisant. Dans ce cas, le PFE adresse un courriel actant de la résiliation de la formation ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

### Article 5 : Remplacement et Report d'Inscription

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, le PFE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

### Article 6 : Réalisation des Formations

Les modalités particulières de réalisation des formations sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des évaluations.

### Article 7 : Assurances

Pour toute formation, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

### Article 8 : Dispositions Diverses

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

### Article 9 : Règlement des Litiges

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litige, la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.